

Thomas Chapais, sénateur et « historien »

Gilles Boileau

Volume 7, numéro 1, juin 2001

Énergie et société en Mauricie

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/11415ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

La Fédération des sociétés d'histoire du Québec

ISSN

1201-4710 (imprimé)

1923-2101 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Boileau, G. (2001). Thomas Chapais, sénateur et « historien ». *Histoire Québec*, 7(1), 37–41.

Thomas Chapais, sénateur et «historien»

PAR GILLES BOILEAU

Cet avocat né à Saint-Denis le 23 mars 1858 fut d'abord journaliste avant de devenir professeur d'histoire. Il a surtout réussi le tour de force d'être nommé Conseiller législatif en 1892 et sénateur en 1919. Un pied à Québec et l'autre à Ottawa... Cet homme avait sans doute le don d'ubiquité. Fils de Jean-Charles Chapais – l'un des pères de la Confédération – il était également le gendre d'Hector Langevin qui trouva lui aussi le moyen d'être député conservateur à Québec et à Ottawa. Bon sang ne saurait mentir!

L'opinion de Henri d'Arles

En 1927, Henri d'Arles (1870-1930) a publié, sous les auspices de la Bibliothèque de l'Action française, un ouvrage intitulé *Nos historiens: cours de critique littéraire professé à Montréal sous les auspices de l'Action française*. L'auteur y passe en revue l'œuvre de quelques historiens de renom tels François-Xavier Garneau, l'abbé Ferland, Lionel Groulx et Thomas Chapais.

Il est difficile de savoir de la part de l'auteur s'il s'attache davantage à la tenue littéraire de l'œuvre de ces historiens ou à leur véritable contenu historique. De sensibilité nettement «conservatrice», il porte cependant quelques jugements qui nous éclairent sur l'«esprit» de l'œuvre historique de Thomas Chapais et sur les valeurs que véhiculent ses écrits et discours.

Suite à une courte biographie – où on nous rappelle qu'il est le fils d'un vénérable père de la confédération – et quelques allusions dispersées ici et là sur l'appartenance politique de Chapais, le lecteur a droit à quelques appréciations faites avec «une sincérité qui va jusqu'à la candeur,

une complète indépendance de jugement».

Faisant allusion à la très longue collaboration de Chapais à la *Revue canadienne*, où il tient une rubrique intitulée *À travers les faits et les œuvres*, on apprend que M. Chapais

«... s'occupe surtout de l'étranger, de la politique française particulièrement, cette politique qui a toujours une répercussion générale en dehors des frontières de ce pays. Lorsqu'il touche aux choses de chez nous, c'est rapidement, par notations prudentes, sans faire la philosophie des événements. Il ne se compromet pas, et ne dérange pas non plus la paix, d'aucun disent la mort, dans laquelle gît ce vénérable périodique».

«Ainsi tout le monde est content, sauf peut-être, et il en existe heureusement, ceux qui aimeraient une franche expression d'opinion sur les questions qui nous touchent de plus près. Planer avec sérénité au-dessus de nos contingences nationales, c'est très joli, mais, comme on dit, on n'avance pas les choses».

Dans ce cas, Henri d'Arles dit de Chapais qu'il s'adonne à de la «haute mo-

dération». Aujourd'hui, on appelle ça la langue de bois.

Cet avocat qui n'a jamais pratiqué sa profession, et qui n'a pas réussi à se faire élire à la députation, comme le souligne d'Arles, dirigea *Le Courrier du Canada*.

«Conservateur il était et conservateur il est resté. Son journal fut à la dévotion de son parti. Lorsqu'on parcourt la liasse, l'on reconnaît le maître-écrivain à la fermeté et à l'élégance du langage, dans les articles de la rédaction. Mais que les questions qui y sont remuées paraissent donc périmées!».

«Comme il semble étrange que l'on ait cru et soutenu, avec une admirable souplesse, que le sort de la religion et de la patrie, et de l'agriculture, et du commerce et de l'industrie, fût intimement lié à l'existence du parti bleu!».

Si Chapais était un homme capable de faire preuve de «souplesse», pourrait-on aller jusqu'à dire qu'il avait des allures de girouette? Chapais avait aussi une très haute opinion de lui-même, au point qu'en 1889, à l'occasion d'une polémique avec Louis Fréchette, il alla jusqu'à s'en prendre au grand orateur que fut Lacordaire. Avec une grande prudence, Chapais ne chercha pas à s'attaquer «au saint moine et à l'illustre



Sir Thomas Chapais

conférencier que fut Lacordaire» mais au «libéral impénitent» qu'il avait déclaré être. Or, dans l'esprit de Chapais, le libéralisme français s'opposait à l'ultramontanisme. Or Chapais était un beau spécimen d'ultramontain. En s'attaquant à Lacordaire, d'Arles nous dit que l'éminent historien voulait simplement relever le côté discutabile et dangereux de quelques-unes de

ses idées politico-religieuses. C'est suite à cette polémique, apprend-on avec étonnement, que Chapais aurait accédé «au premier rang de nos penseurs et de nos écrivains».

Puis, un beau jour –tout service méritant récompense– Chapais devient sénateur... tout en étant conseiller législatif. Faut croire qu'en plus d'être un homme de grand talent, il était doué par surcroît du don d'ubiquité!

Si bon et exemplaire qu'il soit, Chapais eut quand même ses faiblesses, notamment dans l'affaire des écoles du Keewatin. Écoutons Henri d'Arles...

«L'esprit de parti a joué de vilains tours à ses convictions pourtant si fortes, si nettes, si justes, sur la question de langue et de religion. C'est ainsi que dans l'affaire des écoles du Keewatin, il s'est dérobé à ce qui, dans d'autres circonstances, lui eût paru être un devoir sacré;

et c'est à savoir que l'atteinte aux droits de la minorité, parce qu'elle avait pour source le parti conservateur, n'avait plus à ses yeux la même importance qu'elle avait revêtue, quand c'étaient les libéraux qui en avaient assumé la responsabilité... L'iniquité, qu'elle fut voilée de rouge ou de bleu, n'en était pas moins l'iniquité. M.Chapais et son école n'eurent pas le courage de dénoncer cette dernière; il en tenta même une explication tirée par les cheveux; il lui prêta l'excuse de son verbe séduisant, uniquement parce que les hommes au pouvoir étaient ombragés par son vieil étendard conservateur».

Deux des grandes œuvres de Thomas Chapais ont été consacrées au général Montcalm et à l'intendant Jean Talon. Henri d'Arles ne tarit pas d'éloges sur ces monographies «à l'allure de chef-d'œuvre». Le pauvre homme aurait sans doute une autre opinion aujourd'hui s'il avait la chance de prendre connaissance,

à propos de ces deux ouvrages de Chapais, des commentaires de deux historiens contemporains, MM. Marcel Trudel et Serge Gagnon. À propos du *Montcalm* de Chapais, Henri d'Arles, en citant Chapais, tombe dans la grandiloquence débordante...

Comme s'exprime son historien... «par un dessein de miséricorde, le Dieu qui avait veillé sur notre berceau voulut que,



Henri d'Arles

même à l'heure où il nous envoyait la guerre, l'invasion et tout leur sinistre cortège, notre défaite et notre chute fussent illuminées d'un reflet de gloire, qui rayonnât sur notre avenir. Montcalm fut le soldat qu'il suscita pour cette fin, et ses exploits, ses triomphes, aussi bien que sa mort au champ d'honneur, couronnèrent le trépas de la Nouvelle-France d'une

auréole qui continua de briller sur le Canada français, orienté vers des destins nouveaux».

Henri d'Arles, en 1927, insiste sur le fait que Chapais est aussi «l'historien du Canada depuis la conquête». Dans son cours «parlé» et dispensé à l'Université Laval, le sénateur-historien arbore nettement ses couleurs... celles du «toryisme britannique»...

«Il pose un principe hardi, téméraire, et l'œuvre historique qui sortira de là sera nécessairement entachée d'un très fort parti pris; l'auteur sera en quelque sorte déterminé à solliciter les faits soumis à son examen, de façon à les accorder avec ses prémisses. C'est là un jeu dangereux. Voici donc l'affirmation tranchante d'où il part et qui va lui servir de guide et de flambeau à travers cette nouvelle période de notre existence nationale...»

«Nos destinées avaient fait un pas irrévocable. La Providence, qui gouverne

les événements suivant de mystérieux desseins, "avait décrété ce changement de souveraineté" contre lequel nous ne pouvions nous insurger. Sujets anglais! eh bien; oui, nos pères le seraient, et ils accepteraient, douloureusement, mais délibérément et sans réserve, le décret providentiel».

C'est donc en vertu d'un décret providentiel que nous avons uni nos destinées à celles de l'Angleterre!!! Henri d'Arles souligne enfin que le cours d'*Histoire du Canada*, de M.Thomas Chapais, «est une école à former de loyaux sujets à l'Empire. Elle concourt abondamment aux vues de cet ordre soi-disant providentiel, imaginé par l'auteur pour le besoin de sa cause, et la satisfaction de ses idées ultra-conservatrices».

Les rébellions de 1837 et 1838

Nous sommes nombreux sans doute au Québec à avoir passé de longs moments dans l'*Histoire du Canada* de Thomas Chapais lors de nos années de collège classique. De là à devenir des disciples de Chapais, il y a une marge... Cinquante ans plus tard, on ne lit plus la même histoire.

Dans *Les RÉBELLIONS de 1837-1838*, le professeur Jean-Paul Bernard dégage la place tenue par les Patriotes du Bas-Canada tant dans la mémoire collective que chez les historiens. Il ne consacre que deux paragraphes à Thomas Chapais, mais ils sont d'une luminosité telle qu'il est inutile d'en ajouter. C'est suffisant pour voir à quelle enseigne loge Chapais.

«... Déjà, il [Chapais] a représenté comme "l'un des peuples les plus heureux du monde" les Canadiens français de l'époque, "groupés autour de leurs clochers, exerçant librement leur culte... payant peu d'impôt"... Chapais estime que le peuple, bien normalement, devait appuyer les "hommes de son sang et de sa langue", mais dans les limites du raisonnable, c'est-à-dire sans dépasser les moyens politiques et légaux et dans le respect du clergé».

«... Chapais termine par un long jugement qui développe l'argumentation suivante. Le mouvement insurrectionnel a été "condamnabile dans son principe et déplorable dans ses inévitables résultats". Il fut l'occasion d'une "explosion du sentiment

démagogique" et d'une répudiation de "l'autorité de l'Église". Un historien "canadien-français et catholique" ne peut envisager autrement la question, avance Chapais...»

Voici quelques passages tirés de la conclusion du chapitre de Chapais consacré aux rébellions dans le Bas-Canada en 1837 et 1838.

«Que faut-il penser des insurrections de 1837 et de 1838? L'historien consciencieux ne saurait hésiter à répondre. Toutes les deux, et la deuxième encore plus que la première (...) furent incontestablement regrettables et ne peuvent être justifiées».

«Nous nous inclinons avec émotion devant leur vaillance [... des Patriotes], leur générosité et leur mort tragique. Mais nous ne pouvons nous empêcher de croire qu'ils commirent une faute politique et doctrinale. Le mouvement insurrectionnel de 1837 n'était pas dans les conditions voulues pour qu'il pût être reconnu légitime».

«Nous possédions la liberté culturelle et la liberté civique. Depuis un quart de siècle nous jouissions d'une paix profonde. Nos réels griefs, d'ordre purement parlementaire et administratif... Le mouvement insurrectionnel dépassait la mesure de notre droit. Il n'était pas en équation avec nos sujets de plainte. Et dès lors il constituait un désordre condamnable».

«La défaite, les flots de sang répandus, la dévastation de nos campagnes, la ruine, le deuil et l'humiliation nationale, telles devaient être les désastreuses conséquences de ce conflit inégal».

«Non, de quelque côté que l'historien canadien-français et catholique envisage la question, il ne saurait amnistier les mouvements insurrectionnels de 1837 et de 1838».

Après avoir fait appel à l'ultra-conservateur Tardivel et à un «éminent religieux, philosophe et théologien de marque» (anonyme, bien entendu), Chapais invoque le jugement de «l'historien patriote» Garneau, celui qui justement s'était empressé de rédiger une ode à Durham dès son arrivée à Québec en mai 1838. En vérité, le jugement de Garneau est plus un constat que le fruit d'une analyse sérieuse. On nous

dit simplement que «cette insurrection avait été prématurée et inattendue».

Chapais et le vote des femmes

Les *Discours et Conférences* de M. Chapais ont fait l'objet de publications. Voici quelques extraits savoureux de la préface du quatrième volume. L'auteur de la préface rappelle que Chapais a été souvent «plus conservateur que son parti». Les paragraphes qui suivent en donnent une preuve consternante:

«En 1884, le grand chef conservateur, Sir John Macdonald, présentait un bill dans lequel il donnait le droit de vote aux femmes non mariées. M. Chapais, jeune journaliste, attaqua très vivement cette disposition. "Il y a dans le projet de loi, écrivit-il, quelque chose de plus défectueux. C'est le droit de vote accordé aux femmes dans certaines conditions. Nous sommes absolument opposé en principe au vote des femmes. Vous donnez le droit de vote à la veuve propriétaire, à la jeune fille propriétaire et majeure. C'est une concession déplorable au mouvement américain et à l'idée déplorable de l'émancipation sans frein».

«Le premier droit de la femme, c'est le droit au respect, à la considération. N'arrachez pas la femme au foyer, ne la poussez pas au forum, ne l'exposez pas aux vulgaires obsessions d'un cabaleur électoral, ne lui faites pas traverser la foule, railleuse ou turbulente, pour aller déposer dans l'urne un bulletin qu'elle ne demande pas. Ne la forcez pas à lire vos journaux ou vos discours, à courir vos assemblées... En un mot, ne la faites pas politiqueuse. Là n'est pas son rôle, sa grandeur et son auréole. Vous la découragez en faussant sa mission».

Trente-quatre ans plus tard, Sir Robert Borden, lui aussi premier ministre conservateur, présente et fait adopter «dans toute son ampleur» le droit de suffrage féminin. Chapais, toujours bien enfoncé dans son conservatisme, brandit de nouveau l'épouvantail et attaque la nouvelle législation:

«Notre opinion n'a pas varié depuis trente-quatre ans. Elle s'est plutôt affermie. L'étude et l'expérience nous font pro-

fesser également que le suffrage féminin est une erreur grosse de conséquences funestes. L'objection fondamentale à ce faux principe, c'est qu'il constitue le renversement et la perversion de l'ordre établi par Dieu dès le commencement du monde. Qu'on dise ce qu'on voudra, l'homme et la femme n'ont point les mêmes aptitudes, les mêmes prédispositions, ne sont pas appelés à tenir ici-bas le même rôle, ni à remplir les mêmes fonctions. Dieu leur a assigné des tâches différentes. Et en ce cas comme dans beaucoup d'autres, la législation moderne est en train de démolir l'ordre providentiel».

Réactions au livre d'André Siegfried

Français né en 1875 et décédé en 1959, cet éminent écrivain et professeur a consacré une partie de son œuvre à la géopolitique. Professeur de sciences politiques et économiques, il s'est beaucoup intéressé au Canada. Son ouvrage le plus connu fut sans doute *Le Canada puissance internationale*. Suite à ses premiers voyages au Canada, il avait d'abord publiés, en 1906-1907, *Le Canada, les deux races*.

Siegfried n'y allait pas par quatre chemins et soulignait, entre autres, l'influence écrasante de l'Église. Pour lui, il y avait une «race conquise» et une race dominante. La suprématie britannique ne lui avait pas échappé et déjà il voyait et appréhendait pour l'avenir de graves tensions linguistiques.

À peine sorti des presses, l'ouvrage suscite de vives réactions. Aegidius Fauteux, journaliste à *La Patrie* et plus tard bibliothécaire éminent, proteste vivement et dénonce le faux dilemme dans lequel Siegfried veut enfermer les Canadiens français: s'émanciper hors de l'Église catholique ou rester inférieurs bien ficelés dans le filet du catholicisme.

Petit-fils du légendaire F.-X. Garneau, Hector –du même nom– apprécie l'étude à sa juste valeur et lui trouve des qualités indéniables et surtout une grande part de vérité.

Avec Chapais, ce fut bien différent. C'était à prévoir. Selon lui... «Ce n'est pas un bon livre. Il est faux et injuste en beaucoup d'endroits. L'auteur est animé par

un esprit sectaire qui fait vaciller son jugement...» Publié au moment où, en France, les difficultés entre l'Église et l'État traversent une crise aiguë, Chapais invite Siegfried à faire le ménage dans sa cour d'abord. Il n'hésite pas à parler d'ostracisme, de spoliation, d'arbitraire et de tyrannie. Pauvre France! Chapais dixit.

Contre la création d'un ministère de l'Éducation

Au cours de la session de 1897-1898, le gouvernement de la province de Québec songea à créer un ministère de l'Éducation, ce qui aurait entraîné nécessairement la suppression du poste de Surintendant de l'Instruction publique et aussi la disparition du Conseil de l'Instruction publique dont faisaient partie Nos Seigneurs les évêques. Et c'est ce conseil – donc les évêques – qui donnait des ordres au Surintendant. Chapais ne veut en rien voir diminuer le rôle des évêques...

«Ne faisons pas cette injure au Conseil de l'instruction publique qui ne l'a pas méritée. Ne bouleversons pas un système qui a donné des résultats absolument satisfaisants depuis vingt ans. Ne transformons pas nos évêques membres ex officio de ce Conseil, en subalternes d'un politicien; n'amoindrissions pas leur prestige et leur autorité. Et par-dessus tout, fermons à la politique la porte du temple de l'éducation».

«Non, non, l'éducation populaire et la politique ne doivent pas vivre sous le même toit. La politique, c'est la discorde, l'éducation, c'est l'harmonie; l'éducation, c'est le dévouement, la politique, c'est trop souvent la haine; l'éducation, c'est la fraternité et l'amour...»

La crémation et le divorce

On ne peut mettre en doute l'intelligence et l'universalité des connaissances de Thomas Chapais, ce qui l'amena à «parler de tout». Nous en voulons pour preuve des extraits de deux discours prononcés à 30 ans d'intervalle. Ces extraits sont tirés de recueils publiés par un éditeur de Québec (Garneau, rue Buade). Le premier discours a été prononcé par Chapais alors qu'il était membre du Conseil législatif (Québec) en

1901 et le second, en tant que sénateur (Ottawa) en 1930. Homme vraiment polyvalent et universel!

«Discours sur la crémation. Monsieur Chapais a pris la parole contre ce projet de loi... c'est un plaidoyer remarquable contre cette coutume anti-chrétienne que l'on vient de tenter d'introduire dans notre province. Ce bill introduit un principe contraire à toutes les traditions, un principe contraire à dix-neuf siècles de christianisme, contraire aux coutumes de l'empire britannique et à celles de cette province. Au nom de la liberté religieuse, on nous demande de permettre la pratique de la crémation des cadavres, pratique qui répugne à nos sentiments les plus intimes».

«Mais est-ce que la crémation que l'on réclame ici au nom de la liberté religieuse est demandée par une congrégation religieuse? Est-ce l'église protestante qui la demande? Est-ce l'église presbytérienne, l'église baptiste ou une autre église? Non; c'est tout simplement une corporation civile qui désire faire ériger un four crématoire sur son terrain, afin de permettre à quelques particuliers d'instaurer ce mode de sépulture».

«Puis, M. Chapais fit en quelques phrases l'histoire de la crémation. Il démontra qu'elle date des pires temps du paganisme. Cette coutume païenne disparut complètement à l'avènement de l'ère chrétienne, pour reparaitre plusieurs siècles plus tard dans quelques pays. Traitant ensuite la question du point de vue de l'hygiène, M. Chapais cita plusieurs autorités pour prouver que la crémation offrait de sérieux dangers pour l'hygiène publique. Puis il démontra que le système de la crémation au point de vue médico-légal est contraire aux intérêts sociaux en ce qui concerne la recherche du crime».

«Dans une vigoureuse péroraison, l'orateur a demandé au Conseil législatif de ne pas permettre l'introduction dans notre droit civil d'un principe contraire à l'esprit chrétien et l'institution dans notre province d'une coutume qui répugne à la presque totalité de notre population».

La question du divorce. Quand un sujet lui déplaisait ou que le contenu d'une

loi heurtait ses principes, Chapais fonçait et partait en guerre. Son discours sur «La question du divorce» prononcé le 15 mai 1930 devant les membres du Sénat canadien le prouve clairement. Encore une fois, on serait porté à croire que ses propres convictions pouvaient parfois passer avant l'intérêt général et le bien commun. Il n'était pas contre le divorce mais sa conscience l'obligeait à le rendre difficile. Écoutons Chapais...

«Le présent bill n'est pas nouveau... Il a été combattu en cette enceinte et ailleurs. Et ceux dont la conscience repousse le divorce sont tenus de le combattre encore».

«Avant de reprendre mon siège, je ne suis pas insensible au raisonnement fondé sur le grand inconvénient qui résulte de la désagréable fourmille de lois décrétant des divorces. Je comprends ce raisonnement et je ne chercherai pas à la déprécier. D'un autre côté, j'estime qu'il ne serait pas juste, que rien ne nous excuserait de remédier à un mal en en commettant un plus grand. En pareille matière, je n'ai ni le droit, ni le devoir de prescrire. Mais, je suis convaincu qu'on pourrait trouver des moyens d'atténuer l'inconvénient, sinon de le supprimer. Si le parlement refuse de fermer la porte, il pourrait faire en sorte qu'elle ne soit pas ouverte si grande. Le sénat est libre d'établir des règles plus sévères».

«Au demeurant, le parlement pourrait rendre moins attrayant le lendemain du divorce en défendant aux divorcés de se remarier... On pourrait, j'en suis sûr, trouver d'autres restrictions. Par le rejet du présent bill, on éviterait une grande erreur législative, un grand fléau social, une grande et irréparable faute envers celle de nos provinces qui occupe le premier rang».

«N'allons pas nous endormir avec le sentiment qu'il n'y a pas au milieu de notre société un relâchement général des restrictions imposées par la morale. L'éternelle vigilance est une des sauvegardes de la pureté nationale aussi bien que de la liberté. À plus forte raison, devons-nous protéger le public contre un virus dont les effets sur les conditions sociales seraient pires que la lèpre elle-même».

Pour Thomas Chapais, le gardien de la pureté nationale, la liberté des autres passait après la sienne.

Chapais vu par l'historien Serge Gagnon

Dans sa thèse de doctorat intitulée *Le Québec et ses historiens de 1840 à 1920* (sous-titre: la Nouvelle-France de Garneau à Groulx, l'historien Serge Gagnon consacre, comme il se doit, des pages du plus haut intérêt à l'œuvre de Thomas Chapais. Il y jette un regard pénétrant sur deux œuvres publiés par l'historien de Saint-Denis de la Boutellerie. Il y examine d'abord son *Marquis de Montcalm* (1911) mais c'est surtout sur *Jean Talon intendant de la Nouvelle-France* qu'il jette un regard pénétrant. On peut prendre connaissance de l'essentiel de ces études dans les Cahiers d'histoire de l'Université Laval (No 23, 1978).

Dans le cadre de ces quelques pages, nous tirerons de l'analyse de Serge Gagnon quelques extraits susceptibles de mieux nous faire comprendre l'œuvre de Chapais et d'en découvrir certaines facettes trop ignorées. On y apprend en premier lieu que le Montcalm que présente Chapais est bien différent de celui décrit par l'abbé Ferland. Même qu'à titre posthume, il ne sera aucunement d'accord avec Marcel Trudel. On y apprend surtout comment pour Chapais il arrive que la fin justifie les moyens.

«*Quoi qu'en aient pensé les historiens traditionnels, Montcalm n'obéissait pas aux mobiles qu'ils lui ont prêtés (Marcel TRUDEL, L'influence de Voltaire au Canada). Telle était bien l'emprise du clérical-conservatisme sur l'historiographie nationale que personne ne s'est alors opposé à l'interprétation de Chapais. S'il fallait tronquer les textes, pour la plus grande gloire de Dieu et de la Patrie, les anciens historiens n'hésitaient pas à violer nos critères contemporains de vérité.*

Nous avons déjà dit, à propos de son *Histoire du Canada*, que Chapais considérait la conquête de 1760 comme une décision de la Providence qui en aurait décidé ainsi. Gagnon va encore plus loin...

«La conquête», selon Thomas Chapais, «fut un événement heureux à plusieurs titres. Elle débarrassa la société

canadienne de ses éléments tarés: les hautes sphères de notre société canadienne avaient besoin d'être purifiées par l'épreuve. Elles le furent. Le cataclysme qui coupa en deux notre histoire, s'il parut désastreux à nos pères, nous sauva de bien des déchéances. Et, par un dessein de miséricorde, le Dieu qui avait veillé sur notre berceau voulut que, même à l'heure où il nous envoyait la guerre, l'invasion et tout leur sinistre cortège, notre défaite et notre chute fussent illuminées d'un reflet de gloire, qui rayonnait sur notre avenir.»

Thomas Chapais n'a que faire des nuances dans ses jugements de valeur. Ainsi la conquête inspire au biographe [Chapais] des cris de douleur, écrit Gagnon, surtout face aux Amérindiens... dont il condamne la férocité, leur «cannibalisme de païens anthropophages»... Il les décrit comme des «guerriers indigènes, menteurs, superstitieux et indisciplinés... fantasmagoriques, pillards et fourbes»

«*Bien qu'il en parle très peu, les Iroquois, en particulier, sont réputés féroces, vicieux et superstitieux. Comparés aux "fauves" affamés de "gibier humain", ils étaient, avant l'arrivée de Talon, de "sinistres leveurs de chevelures", dont l'«audace impunie était devenue sans bornes.*

Chapais avec d'autres historiens de son époque évoluait dans un univers ultramontain. Gagnon rappelle que Chapais avait d'ailleurs fait officiellement profession de foi à l'égard de l'ultramontanisme. On peut le lire dans ses *Mélanges de polémique et d'études religieuses, politiques et littéraires* (1889).

En 1904, une querelle avait opposé la gauche de l'époque aux évêques et historiens ultramontains à propos du successeur de l'abbé Casgrain à la Société royale du Canada. Ernest Gagnon, Dionne et Chapais, qui appuyaient la nomination de l'abbé Lionel Lindsay, étaient décrits comme «les membres de la petite église». Spécialiste de toutes les intrigues, Chapais, au moment de la célébration des fêtes de l'université Laval, en 1904, avait eu droit au titre de «prélat domestique de toutes les saintetés possibles».

Au niveau des idées, Chapais était figé dans un profond conservatisme. Écoutez Serge Gagnon...

«*Attaché au passé, attaché à l'Église, Thomas Chapais était à l'image de l'immense majorité de l'intelligentsia canadienne-française de son temps. La pensée historique de Chapais est éminemment tributaire de son conservatisme. Historien du régime français, il témoigne qu'au début du XX^e siècle les valeurs qui caractérisaient son milieu sont toujours celles de la société prérévolutionnaire.*

Quant à l'honnêteté intellectuelle de Chapais, on peut parfois s'interroger. C'est ainsi que dans le cas de Talon, Louis XIV ou Colbert, Chapais réfute systématiquement leurs allégués, chaque fois qu'ils s'attaquent au clergé.

Dans toutes les controverses auxquelles il a été mêlé ou dans tous les dossiers historiques sur lesquels il s'est penché, Chapais s'est toujours fait le défenseur infatigable de l'Église en prétendant que jamais a-t-elle pu être accusée d'usurpation de pouvoir.

Chapais «ratissait large». Il reproche, par exemple, aux Récollets de s'être rangés aux côtés du pouvoir civil dans certaines causes (comme la traite de l'eau-devie). Il se réjouira aussi de la législation qui obligeait «les mendiants à obtenir l'autorisation d'un curé ou d'un juge pour quêter». Pour lui, les mendiants étaient un fléau désolant.

En mai 1999, au marché aux puces de Lachute, j'ai trouvé un exemplaire du *Jean Talon Intendant de la Nouvelle-France (1665-1672)* de Thomas Chapais. Pour cinq «piastres», j'ai ajouté cette édition de 1904 à ma bibliothèque, section «antiquités et curiosités». Une aubaine... d'autant plus que l'ouvrage portait en page-titre une dédicace de l'archevêque du diocèse de Montréal, en date du 25 avril 1904, à l'intention d'un assez bien connu prêtre-historien de la région. ■